

RESOLUTION n° 2010-06

Adhésion de la commune à la « [Charte des jarins](#) »

présentée par Mme Nadia Rivron, au nom du groupe des Verts de Meyrin-Cointrin, relative aux mesures à prendre pour protéger et préserver la biodiversité sur le territoire de la commune de Meyrin en adhérant à la «[Charte des jardins](#)» et en encourageant les citoyens de la Commune à en faire de même

- Vu l'année 2010 proclamée «Année Internationale de la Biodiversité»;
- Vu la nécessité et l'urgence de protéger la flore et la petite faune locale;
- Vu la sauvegarde de l'écosystème;
- Vu l'engagement de la commune de Meyrin dans la préservation des marais situés sur la Commune et dans la gestion durable de ses espaces verts;
- Vu l'engagement de la commune de Meyrin dans l'élaboration d'un Agenda 21 communal;
- Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
- Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition des Verts de Meyrin-Cointrin, dans sa séance du xx,

DECIDE

de demander au Conseil administratif :

1. d'adhérer à la "[Charte des Jardins](#)",
2. d'inciter les associations et particuliers à adhérer à la "[Charte des jardins](#)",
3. d'informer et conseiller les associations et particuliers qui veulent adhérer ou ont adhéré à la "[Charte des jardins](#)".
4. de sensibiliser, à travers ses différents supports, les habitants de la Commune à l'importance de préserver la biodiversité.

Exposé des motifs

L'année 2010 a été proclamée l'année mondiale de la biodiversité. Cependant, l'avancement de l'urbanisation, la densité des villes aux dépens de la nature et un aménagement du territoire ne laissent pas ou peu de place pour les espaces naturels, ce qui a entraîné inévitablement un déséquilibre des différents écosystèmes et la raréfaction de certaines espèces vivantes. De ce fait, il y a une nécessité et une urgence à prendre toutes les mesures possibles afin de garder ou de recréer une coexistence harmonieuse entre notre société et la nature.

L'harmonisation des relations entre l'homme et son environnement est au cœur du projet politique des Verts de Meyrin-Cointrin; dans cette optique-là et dans le but de préserver l'environnement et ses ressources, les Verts de Meyrin-Cointrin encouragent toutes les démarches qui vont dans un tel sens. Par exemple, cette harmonisation passe par la mise en place de «mesures» de gestion des espaces verts – publics et privés – permettant notamment de créer et d'entretenir ceux-ci tout en réduisant autant que possible les impacts négatifs sur la biodiversité.

Cela implique de favoriser un certains nombres de critères relatifs aux méthodes d'entretien des espaces verts (substances polluantes, etc.), aux possibilités de déplacement de la faune locale (haies, «corridors verts», etc.) ou encore des essences végétales écologiquement intéressantes dans le contexte biologique régional (favoriser la reproduction, la nourriture, et l'abri des espèces animales indigènes, etc.). Tel est le souhait des Verts de Meyrin-Cointrin.

De nombreuses approches existent, c'est certain ! Mais, considérant la symbolique de cette année 2010 en terme de biodiversité, il peut s'avérer intéressant et opportun de favoriser, dans un premier temps, une approche non contraignante et pédagogique de sensibilisation, dont le but consiste, à travers une démarche participative, à encourager les citoyens à préserver la biodiversité.

Dans cet objectif, energie-environnement.ch, une plateforme internet des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement de Suisse romande, a édité ces dernières années **une «Charte des Jardins»**. Celle-ci propose, sous forme d'une liste de 11 points, **de guider le propriétaire dans la gestion écologique de son jardin et de promouvoir les bonnes pratiques** afin de respecter la biodiversité.

Les aspects de sensibilisation et de pédagogie sont privilégiés, au détriment de la contrainte : ce document n'étant pas contractuel, le signataire ne s'engage que de manière «morale» à le respecter.

A noter que cette charte ne s'adresse pas qu'aux particuliers soucieux d'environnement : les communes sont aussi visées. Ainsi, à l'instar d'autres communes romandes, **la commune de Chêne-Bougeries a lancé un projet pilote lié à cette «Charte des Jardins» dans le quartier de Conches.**

C'est pour cela que les Verts de Meyrin-Cointrin demande, par cette résolution au Conseil administratif, à ce que la commune de Meyrin adhère à la «[Charte des Jardins](#)» et incite les particuliers à en faire de même, qu'elle s'engage à informer, à encourager, et à appuyer toute personne voulant adhérer à la «Charte des Jardins» jointe à cette résolution.